



Initiative sur la cyberinfrastructure

Infrastructure de données de recherche

Lignes directrices à l'intention des membres des comités d'experts

2017

Table des matières

MANDAT DE LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION	4
INITIATIVE SUR LA CYBERINFRASTRUCTURE	4
Historique et contexte	4
Défi	4
Financement de la FCI et budget du concours	5
PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE DE LA FCI	5
Comité d'experts	5
Composition du CE.....	6
Rôle du personnel de la FCI.....	6
Échéancier et activités principales	6
Date de réunion et déplacements.....	7
Consultation du matériel d'évaluation	7
Critères d'évaluation	7
Échelle d'évaluation de la FCI	8
Évaluation préliminaire	9
À la réunion.....	9
Rapport de comité	9
DÉCISIONS DE FINANCEMENT	10
LANGUES OFFICIELLES	10
COLLABORATION AVEC LES PROVINCES	10
ANNEXE 1 – DÉFINITIONS	11
Domaine de recherche	11
Experts scientifiques	11
Experts techniques.....	11
ANNEXE 2 - POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS	12
Définition	12
ANNEXE 3 – ÉQUITÉ DU PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE	13
ANNEXE 4 – CRITÈRES D'ÉVALUATION – INSTRUCTIONS AUX DEMANDEURS	14
Recherche.....	14
Infrastructure de données de recherche	14
Expertise scientifique	14
Expertise technique.....	15

Concours 2017 de l'initiative sur la cyberinfrastructure - Infrastructure de données de recherche

Pérennité et maintien de la pertinence15
Retombées pour les Canadiens.....15

Mandat de la Fondation canadienne pour l'innovation

Créée en 1997 par le gouvernement du Canada, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) s'efforce d'accroître la capacité du pays à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial dont bénéficient les Canadiens. Pour ce faire, la FCI investit dans l'infrastructure de pointe. Ces investissements permettent aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et aux établissements de recherche à but non lucratif d'attirer et de retenir les meilleurs chercheurs au monde, de former la prochaine génération de chercheurs, d'appuyer l'innovation dans le secteur privé et de créer des emplois de qualité qui renforcent la position du Canada dans l'économie du savoir. Pour en savoir plus, veuillez visiter Innovation.ca.

Initiative sur la cyberinfrastructure

Historique et contexte

Aujourd'hui, la recherche menée dans tous les domaines requiert de plus en plus de données. Ces données sont des extraits de recherche, dont l'analyse est souvent le point de départ de nouvelles hypothèses de recherche. À ce titre, elles sont un puissant catalyseur de nouvelles explorations scientifiques. Elles favorisent tant la découverte que l'innovation. La production de quantités massives de données par de nouvelles capacités de recherche donne lieu au développement par des experts d'outils et à l'élaboration de méthodes et de normes nécessaires pour organiser et exploiter ces ressources numériques.

Il peut être difficile de développer des infrastructures de données de recherche adaptées, partagées et intégrées. Voilà des défis pour la recherche à grand volume de données. Pour relever ces défis, les chercheurs doivent concevoir des outils et élaborer des méthodes et des normes donnant accès à de grands ensembles de données et permettant de les organiser, exploiter et analyser efficacement. Le développement d'une telle ressource exige la formation de partenariats dans de mêmes domaines de recherche, ou quelquefois, à l'extérieur de ceux-ci afin que l'infrastructure partagée soit utilisée par un large éventail d'utilisateurs. De tels partenariats réduiront le dédoublement inutile des ressources parmi les disciplines et entre elles.

La FCI veut aider les communautés de chercheurs dans leurs efforts pour trouver des façons optimales d'organiser et d'exploiter les ressources de données de recherche.

Défi

La FCI a invité les établissements et leurs chercheurs à se regrouper pour former des consortiums et proposer des projets d'infrastructure de données de recherche qui créent des ressources de données adaptées, partagées et intégrées comme des bases de données ou des dépôts de données, qui favorisent une recherche de pointe sur des sujets scientifiques, sociaux et économiques d'importance. Les projets soumis devraient **rassembler une communauté de chercheurs de partout au pays** qui sont confrontés à des défis similaires d'accessibilité des données de recherche. Les projets devraient **porter sur un enjeu existant ou émergent de cette communauté en développant de nouveaux outils ou de nouvelles façons d'organiser et d'utiliser les données de recherche** pour accroître la capacité de la communauté à mener des travaux de recherche de pointe.

Tout le volet de l'initiative qui se rapporte à l'infrastructure de données de recherche vise à assurer un partage des données et à offrir un accès à tout chercheur capable d'exploiter et d'explorer ces ressources afin de faire progresser les connaissances et de promouvoir l'innovation. Il faudra mettre en œuvre les projets d'ici trois ans. Par conséquent, la FCI a encouragé les consortiums à emprunter une approche Adopter, Adapter et Développer, et lorsque cela est approprié, à participer à des initiatives canadiennes et internationales. D'autres organisations comme CANARIE et Calcul Canada sont des parties prenantes clés qui pourraient fournir de l'information utile sur ce qui existe et indiquer les synergies possibles avec des groupes de recherche possédant les mêmes besoins en infrastructure de données. Ces partenariats favoriseront l'efficacité, l'interopérabilité et la mise en

Concours 2017 de l'initiative sur la cyberinfrastructure - Infrastructure de données de recherche

œuvre rapide de l'infrastructure. La FCI a aussi encouragé la soumission de projets qui enrichissent et élargissent les initiatives canadiennes de données existantes.

Financement de la FCI et budget du concours

La FCI allouera près de 7,5 millions de dollars au Concours 2017 de l'Initiative sur la cyberinfrastructure. Elle prévoit financer entre 5 et 10 projets.

La FCI finance jusqu'à 40 pour cent des coûts admissibles totaux des projets d'infrastructure qu'elle appuie. Les établissements doivent obtenir le reste du financement, généralement auprès des gouvernements provinciaux et d'autres partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif.

Le Fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI contribuera aussi la somme d'environ 2,25 millions de dollars au financement d'une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des projets retenus à ce concours. Ce montant représente 30 pour cent de la contribution maximale de la FCI aux projets d'infrastructure financés par ce concours. Il n'est pas nécessaire d'obtenir du financement de contrepartie pour les coûts d'exploitation et de maintenance.

Processus d'évaluation au mérite de la FCI

Le processus d'évaluation au mérite de la FCI compte trois étapes :

1. Évaluation des avis d'intention par un comité d'évaluation multidisciplinaire
2. Comité d'experts
3. Évaluation des propositions par un comité d'évaluation multidisciplinaire

La figure 1 illustre le processus d'évaluation au mérite de la FCI de même que les rôles et les responsabilités de chaque comité. Ce processus garantit une évaluation juste, transparente et approfondie des propositions, et qui est adaptée à la nature et à la complexité des propositions. Dans un premier temps, un comité d'évaluation multidisciplinaire a choisi les avis d'intention qui répondaient le mieux aux objectifs de ce concours (excellence scientifique, retombées, maintien de la pertinence et faisabilité) qui seraient invités à soumettre une proposition.

FIGURE 1 : PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE



Comité d'experts

La deuxième étape comprend l'examen par un comité d'experts. Elle sert à évaluer les forces et les faiblesses des propositions relatives aux six critères d'évaluation de la FCI.

En tant que membre d'un comité d'experts, la FCI vous invitera à discuter avec les autres membres des propositions pendant une réunion par téléconférence ou en personne.

La FCI demandera aux comités d'experts de recommander au comité d'évaluation multidisciplinaire les projets qui répondent à la norme d'excellence en recherche du concours et de suggérer le montant à allouer à chacune

des propositions retenues. Le comité d'évaluation multidisciplinaire n'évaluera pas les propositions non recommandées.

Composition du CE

Un comité d'experts se compose généralement d'un président et de deux à six membres, selon le nombre et l'ampleur des propositions qu'il a à évaluer. Le personnel de la FCI en supervise le fonctionnement. Habituellement, le président possède des connaissances d'ensemble dans le domaine des propositions évaluées par le comité alors que les membres ont chacun une expertise pointue dans les divers aspects des propositions. Le président s'assure que les délibérations du comité sont efficaces et objectives, conformément aux politiques de la FCI. Les membres évaluent les propositions en fonction de leur conformité à chacun des critères d'évaluation.

La FCI s'attend à ce que les membres de comités d'experts observent un comportement éthique des plus rigoureux dans la réalisation de leur mandat. Ils sont nommés à titre individuel et non à titre de défenseurs ou de représentants de leurs disciplines respectives ou d'une organisation. Tous les membres doivent se conformer à l'Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité pour les membres de comité d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs ([Annexe 2](#)) de même qu'à ses lignes directrices pour garantir l'équité du processus d'évaluation au mérite ([Annexe 3](#)). Vous devrez accepter de vous y conformer la première fois que vous ouvrirez une séance dans le portail sécurisé.

Rôle du personnel de la FCI

Après avoir sélectionné et recruté les membres des comités d'experts, le personnel de la FCI doit assurer l'intégrité du processus d'évaluation au mérite en accompagnant les membres pendant l'évaluation des propositions. Pour ce faire, il renseigne les membres sur les procédures, les politiques et le processus d'évaluation de la FCI, et veille à l'uniformité des évaluations. Le personnel de la FCI appuie le président du CE en participant activement dans le processus. Le personnel de la FCI connaît bien le contenu des propositions; il aide les membres à interpréter les critères et l'échelle d'évaluation tout au long du processus d'évaluation. En consultation avec le président, le personnel de la FCI rédige aussi l'ébauche des rapports du comité et coordonne la collecte de commentaires additionnels et de révisions des membres du CE.

Échéancier et activités principales

Le tableau 1 résume les activités principales d'un membre du comité d'experts en plus de contenir les dates importantes du Concours 2017 de l'Initiative sur la cyberinfrastructure .

TABLEAU 1 ÉCHÉANCIER ET ACTIVITÉS PRINCIPALES

Date	Activités	Description
Octobre 2017	Logistique	<ul style="list-style-type: none">Remplir le formulaire Renseignements personnels, restrictions alimentaires et autres besoins et nous le retourner par courriel
Octobre – Novembre 2017	Accès au portail de l'évaluateur (examen des propositions)	<ul style="list-style-type: none">Activer l'accès au Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF)Informé la FCI de tout conflit d'intérêts potentielÉvaluer les propositions et remplir le formulaire d'évaluation préliminaire
Une semaine avant la réunion	Évaluation préliminaire	<ul style="list-style-type: none">Soumettre l'évaluation préliminaire des propositions à la FCI par courriel
Novembre – Décembre 2017	Réunions des CE pour évaluer les propositions	<ul style="list-style-type: none">Assister à la réunion à Toronto ou participer à une téléconférence (selon le comité)

Date de réunion et déplacements

Les CE qui évaluent une ou deux propositions se réuniront habituellement par téléconférence.

Dans le cas des réunions en personne, les membres doivent remplir le formulaire Renseignements personnels comprenant l'information essentielle qui aidera le personnel de la FCI, ainsi que notre agence de voyages, Carlson Wagonlit Global Travel Centre, à préparer les arrangements de voyage en vue de la réunion. Ce formulaire sera envoyé par courriel peu de temps après la confirmation de la date de la réunion et devra être retourné par courriel à la FCI le plus rapidement possible. Un représentant de l'agence communiquera ensuite avec les membres pour leur proposer un itinéraire de vol. La FCI paiera d'avance toutes les réservations effectuées par l'entremise de cette agence.

Consultation du matériel d'évaluation

Vers la fin d'octobre, la FCI vous enverra un courriel d'activation d'accès au [Système de gestion des contributions de la FCI](#). Vous y trouverez toute l'information nécessaire pour accomplir l'évaluation dans le Tableau de l'évaluateur. Il contient aussi des renseignements généraux sur les comités, comme le type (dans ce cas, un comité d'experts) et les rôles des membres.

Pour consulter les documents d'évaluation, cliquez sur le nom du comité afin d'afficher la page « Évaluation et documentation » sur laquelle se trouve :

- des documents de référence (par exemple, Lignes directrices à l'intention des membres des comités d'experts et modèle du Rapport du comité d'experts de la FCI);
- des renseignements importants sur la réunion (par exemple, ordre du jour et liste des tâches de chaque membre, le cas échéant);
- Le matériel du projet, dont les propositions

Note : Les propositions seront disponibles peu de temps après la date de soumission du 13 octobre 2017.

Pour en savoir plus sur le Tableau de bord de l'évaluateur de la FCI, veuillez consulter notre [site Web](#).

Critères d'évaluation

Le processus d'évaluation au mérite de la FCI est différent de celui des autres organismes de financement de la recherche en ce sens que c'est un processus d'évaluation au mérite structuré. Chaque proposition est examinée selon les six critères d'évaluation ci-dessous qui reflètent les objectifs du concours. Une norme d'excellence est établie pour chaque critère selon laquelle les propositions sont comparées (tableau 2). En d'autres mots, les experts évaluent le degré de conformité de la proposition à chacune de ces normes, au lieu de lui attribuer une note ou un résultat global.

En tant qu'évaluateur, vous devrez évaluer le degré de conformité de la proposition à chacune de ces normes tout en identifiant les forces et les faiblesses de la proposition pour chacune d'elles. Seule l'information contenue dans la proposition devrait servir à votre évaluation. Il incombe aux établissements demandeurs de démontrer dans leur proposition qu'elle satisfait à chacun des critères d'évaluation.

Note : Les établissements demandeurs devaient clairement démontrer dans leur proposition comment le projet satisfait à chacun des critères. (Annexe 4). Ces éléments correspondent à un ensemble d'énoncés accompagnant chacun des critères. Bien que certains éléments soient facultatifs, l'incapacité d'un établissement demandeur à traiter tous les éléments applicables à sa proposition pour chaque critère devrait être considéré comme une faiblesse et évaluée en tant que telle.

FIGURE 2 : CRITÈRES ET NORMES






Évaluation	Normes
Recherche	Une fois en service, l'infrastructure de données de recherche permettra de mener des activités opportunes, novatrices et à l'avant-garde à l'échelle mondiale
Infrastructure de données de recherche	Cette infrastructure est jugée nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique proposées, et le cas échéant, tirer parti des ressources de données internationales ou nationales existantes. La portée et les exigences du projet sont clairement définies. Le projet pourra être opérationnel d'ici trois ans.
Expertise scientifique	Les experts scientifiques sont des chefs de file établis ou émergents dans les domaines de recherche ou de développement technologique visés. Ils possèdent l'expertise nécessaire et s'appuient sur des collaborations pour exploiter le plein potentiel de l'infrastructure de données de recherche.
Expertise technique	Les experts techniques possèdent l'expertise technique pour concevoir et bâtir efficacement l'infrastructure de données de recherche.
Pérennité et maintien de la pertinence	Un plan à long terme de gestion des données convaincant est aussi en place pour garantir l'utilité de l'infrastructure. La proposition comprend aussi un plan à long terme crédible sur la viabilité financière de l'infrastructure.
Retombées pour les Canadiens	Les activités de recherche rendues possibles par l'infrastructure pourraient mener à d'importantes retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé tangibles. L'utilisation de l'infrastructure sera maximisée par l'adoption de pratiques exemplaires sur l'accessibilité, l'interopérabilité et la généralisabilité.

Échelle d'évaluation de la FCI

Pour chaque avis d'intention et proposition, les membres détermineront si chaque proposition assignée répond aux objectifs du concours. Pour ce faire, ils utiliseront l'échelle d'évaluation du tableau 1. Les membres doivent tirer leurs conclusions de l'information contenue dans l'avis d'intention et la proposition.

FIGURE 2 : ÉCHELLE D'ÉVALUATION DE LA FCI

La proposition...

 EX	Satisfait et dépasse largement la norme
 ST	Satisfait la <u>norme</u>
 SF	Satisfait la norme, n'ayant que quelques faiblesses mineures
 PS	Satisfait partiellement la norme en raison de faiblesses importantes
 NS	Ne satisfait pas la norme en raison de faiblesses majeures

Évaluation préliminaire

Chaque membre du comité d'experts doit lire toutes les propositions assignées au comité en question afin de prendre part pleinement aux discussions avec les autres membres. Selon le nombre de propositions à évaluer par un comité, chaque membre pourrait examiner, de façon plus approfondie, de trois et cinq propositions. À titre d'évaluateur principal, vous devez préparer un court exposé de cinq minutes sur les forces et les faiblesses de chacune des propositions assignées, en fonction des critères d'évaluation. Cette évaluation préliminaire devrait aussi tenir compte de la pertinence du budget et de l'estimation des coûts.

Vous devez transmettre vos évaluations préliminaires à la FCI environ une semaine avant la réunion du comité. La FCI rassemblera les évaluations préliminaires des membres du comité d'experts afin de les donner au président, en vue de la préparation de cette réunion. Bien que vous ne soyez pas tenue de fournir vos commentaires écrits, nous apprécierions grandement recevoir vos notes afin de nous aider à rédiger les rapports du comité. Dans l'éventualité où vous voudriez utiliser le modèle de rapport de la FCI afin d'inscrire vos propres pointages et notes, nous avons mis ce document dans le SGCF.

À la réunion

À cette réunion, le président du comité et le personnel de la FCI expliqueront le processus d'évaluation au mérite de la FCI. Par la suite, chaque proposition sera traitée à tour de rôle (environ 45 minutes chacune). Si un ou plusieurs membres agissent à titre d'évaluateurs principaux d'une proposition, ils présenteront d'abord leur évaluation préliminaire suivie d'une présentation des autres membres de comité. L'évaluation se terminera par une discussion générale en comité

Les discussions sur chaque proposition porteront sur les facteurs où il existe des écarts importants dans l'évaluation des principaux évaluateurs. Ensuite, le comité devra parvenir à un consensus sur le degré de conformité de la proposition aux critères d'évaluation et formuler une évaluation globale des forces et des faiblesses du projet. Les commentaires et les évaluations des critères par rapport aux normes doivent être harmonisés; le personnel de la FCI pourrait intervenir si ceux-ci ne vont pas dans le même sens.

Rapport de comité

Le CE doit rédiger un rapport de trois à cinq pages sur chaque proposition évaluée. Le rapport comprend l'évaluation consensuelle du comité pour chacun des critères et les forces et les faiblesses. De plus, les rapports doivent inclure l'évaluation du budget, y compris l'identification d'articles qui devraient être enlevés ou qui ne sont pas justifiés adéquatement par rapport aux activités de recherche planifiées. De même, le comité devrait revoir l'exactitude des coûts estimés. Le rapport est tenu de contenir une recommandation de financement. La FCI demandera au comité d'établir le montant duquel le budget doit être réduit s'il suggère de ne pas financer une partie de l'infrastructure.

Les rapports sont habituellement rédigés par le personnel de la FCI peu de temps après la réunion du comité, et finalisé en consultation avec le président du comité, avec l'inclusion des commentaires et révisions des membres.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI rendra les décisions définitives à l'égard de chacune des propositions à sa réunion de mars 2018. Suite à cette réunion, les établissements demandeurs seront informés des décisions de financement et recevront pour leurs propositions les rapports des comités d'experts, y compris les noms des membres ayant participé à ces comités, ainsi que les rapports des comités d'évaluation multidisciplinaire.

Langues officielles

La FCI offre ses services dans les deux langues officielles du Canada : le français et l'anglais. Les comités doivent s'assurer que toutes les propositions soumises dans l'une des deux langues officielles font l'objet d'une évaluation détaillée et complète. La FCI doit être informée si un membre se voit assigner une proposition dans l'une des deux langues officielles qu'il ne comprend pas. Les discussions du comité se déroulent habituellement en anglais.

Collaboration avec les provinces

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement des activités d'évaluation, la FCI remettra les rapports des comités de même que le nom de leurs membres et leur affiliation aux organismes de financement des provinces et des territoires concernés. La divulgation de cette information se fera conformément aux ententes conclues entre la FCI et les représentants des provinces et des territoires, selon les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

De plus, les représentants des organismes de financement des provinces et des territoires concernés seront invités à participer, à titre d'observateurs, à l'étape de l'évaluation par les experts.

Annexe 1 – Définitions

Domaine de recherche

Aux fins de cette initiative, le domaine de recherche est un secteur de recherche multidisciplinaire ou un groupe de secteurs de recherche qui doivent relever des défis communs liés aux données en développant des infrastructures de données de recherche adaptées, partagées et intégrées.

Experts scientifiques

Dès le début du projet, ces experts en la matière participeront à la définition des questions de recherche et des critères relatifs aux données en fonction des lacunes et des occasions soulevées par la communauté de chercheurs élargie. Ils prodigueront des conseils pendant l'élaboration de l'infrastructure et font partie des utilisateurs ultimes de celle-ci. L'engagement des experts scientifiques tout au long du projet sera donc déterminant pour le succès du projet.

Experts techniques

Ils sont notamment des développeurs de logiciels, des analystes d'affaires et des spécialistes de données qui participeront aux activités de développement régulières de l'infrastructure de données de recherche. Ils connaissent très bien les solutions techniques existantes et ne sont pas nécessairement des experts du domaine scientifique qui profitera de l'infrastructure de données de recherche.

ANNEXE 2 - POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La FCI doit être informée si un membre se voit assigner une proposition dans l'une des deux langues officielles qu'il ne comprend pas. Les membres des comités d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs doivent respecter des normes très élevées d'éthique professionnelle afin d'honorer et d'accroître la confiance du public en la capacité de la FCI d'agir dans l'intérêt supérieur du public et pour le bien commun à long terme. En cas de conflit d'intérêts publics et privés, les membres des comités d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs devront prendre les mesures appropriées afin de protéger l'intérêt public.

Définition

Un conflit d'intérêts est un conflit entre les obligations et les responsabilités d'un participant à un processus d'évaluation et ses intérêts privés, professionnels, commerciaux ou publics. Il peut y avoir un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel lorsqu'un membre de comité d'évaluation, un évaluateur externe ou un observateur se retrouve dans l'une des situations suivantes :

- pourrait recevoir un avantage professionnel ou personnel résultant de la possibilité ou du programme de financement ou d'une demande qui fait l'objet d'une évaluation;
- entretient une relation professionnelle ou personnelle avec un candidat ou l'établissement du candidat;
- a un intérêt financier direct ou indirect dans une possibilité ou un programme de financement ou une demande qui fait l'objet d'une évaluation.

Un conflit d'intérêts peut être considéré comme réel ou apparent lorsqu'un membre d'un comité d'évaluation, un évaluateur externe ou un observateur :

- est un parent ou un ami proche d'un candidat ou entretient une relation personnelle avec un candidat;
- pourrait obtenir ou perdre un avantage financier ou matériel à la suite du financement de la proposition;
- a depuis longtemps des divergences de vues d'ordre scientifique ou personnel avec les candidats;
- A une affiliation avec l'établissement, l'organisation ou l'entreprise des candidats (y compris avec des hôpitaux de recherche ou des instituts de recherche affiliés)
- a une affiliation professionnelle étroite avec un candidat si l'une des situations suivantes est survenue au cours des six dernières années :
 - avoir des interactions fréquentes et régulières avec un candidat dans le cadre de fonctions exercées au sein d'un même département, d'un même établissement, d'une même organisation ou d'une même entreprise;
 - avoir été le superviseur ou le stagiaire du responsable du projet ou d'un des utilisateurs principaux;
 - avoir collaboré, publié ou partagé des fonds avec un candidat ou prévoir le faire prochainement;
 - travaillé pour l'établissement demandeur;
 - estime, pour quelque raison que ce soit, être incapable de réaliser une évaluation impartiale de la proposition.

Nota : La FCI se réserve le droit de trancher en cas de zones grises et de déterminer si un conflit d'intérêts existe.

Annexe 3 – Équité du processus d'évaluation au mérite

L'évaluation au mérite est en soi un processus subjectif. Les préjugés peuvent se manifester de plusieurs façons et reposer par exemple sur une école de pensée, une préférence pour la recherche fondamentale, appliquée ou translationnelle, un parti pris pour un champ de recherche, une sous-discipline ou une approche (émergente ou non), la taille ou la réputation de l'établissement demandeur, de même que l'âge, la langue, la personnalité ou le sexe du candidat. Pour sensibiliser les évaluateurs aux préjugés inconscients qu'ils pourraient entretenir, la FCI met en garde ses membres contre le jugement d'une candidature d'après ces facteurs et leur demande de rester vigilants pour éviter qu'un préjugé influence le processus de prise de décision. Il est essentiel de s'assurer que tous les participants aux processus d'évaluation au mérite voient les processus et les politiques de la même façon pour procéder à une évaluation au mérite efficace et juste.

Annexe 4 – Critères d'évaluation – instructions aux demandeurs

Recherche

Une fois en service, l'infrastructure de données de recherche permettra de mener des activités opportunes, novatrices et à l'avant-garde à l'échelle mondiale

- Expliquez comment l'infrastructure de données de recherche améliorera l'organisation, l'accès ou l'utilisation des données de recherche. Décrivez comment vous avez identifié cette infrastructure et établi qu'elle est prioritaire. Qui d'autres de la communauté de recherche élargie ont participé à l'identification de cette infrastructure?
- Décrivez la recherche que la communauté pourra mener grâce à l'infrastructure de données de recherche. Démontrez comment cette recherche est novatrice, réalisable et d'avant-garde à l'échelle internationale.

Infrastructure de données de recherche

L'infrastructure est jugée nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche proposées, et le cas échéant, tirer parti des ressources de données internationales ou nationales existantes. La portée et les exigences du projet sont clairement définies et pourront être mises en service d'ici trois ans.

- Décrivez l'infrastructure de données de recherche proposée. Le cas échéant, expliquer comment elle tire parti des outils analytiques ou des normes et des méthodes de gestion des données existants nationaux ou internationaux.
- Expliquez comment la communauté pourra faire la recherche prévue lorsque l'infrastructure de données de recherche sera en service.
- Décrivez chaque article demandé. Justifiez pourquoi ils sont nécessaires pour développer l'infrastructure de données de recherche proposée. Indiquez le numéro de l'article pertinent du tableau Coûts des articles individuels. Si vous avez regroupé des articles, fournissez une ventilation des coûts et une justification de chaque article individuel. Si vous demandez des coûts de construction ou de rénovation, fournissez une description de l'espace, dont l'emplacement, la taille et la nature. Fournissez une ventilation des coûts détaillée, un échéancier et des plans d'étage dans un document séparé dans le module Renseignements financiers.
- Fournissez un échéancier clair sur la façon dont l'infrastructure de données de recherche sera développée.

Expertise scientifique

Les experts scientifiques sont des chefs de file établis ou émergents dans les domaines de recherche visés. Ils possèdent l'expertise nécessaire et s'appuient sur des collaborations pour guider le développement de l'infrastructure de données de recherche ou exploiter celle-ci.

- Présentez le rendement antérieur des utilisateurs principaux, y compris leurs contributions les plus importantes et des mesures de résultats appropriées.
- Soulignez comment chaque expert scientifique contribuera au développement de l'infrastructure de données de recherche proposée. Décrivez comment ils utiliseront l'infrastructure de données de recherche après sa mise en service.
- Expliquez comment les experts scientifiques engageront la communauté de recherche élargie pendant le développement de l'infrastructure de données de recherche.

Expertise technique

Les experts techniques possèdent l'expertise technique pour concevoir et bâtir efficacement l'infrastructure de données de recherche.

- Décrivez les contributions de chaque expert technique relativement au développement d'infrastructure de données de recherche. Par exemple, adaptation ou développement d'une infrastructure de données de recherche, méthodes de calcul informatique et algorithmes de résolution de problèmes, développement de bases de données en appui à la recherche.
- Soulignez comme chaque expert technique contribuera au développement de l'infrastructure de données de recherche proposée.

Pérennité et maintien de la pertinence

Un plan à long terme de gestion des données convaincant est en place pour garantir l'utilité de l'infrastructure. La proposition comprend aussi un plan à long terme crédible sur la viabilité financière de l'infrastructure.

- Décrivez comment vous ferez en sorte que l'infrastructure de données de recherche demeure pertinente et utile. Incluez les plans de gestion des données à long terme.
- Décrivez vos plans de gestion et financier à long terme de l'infrastructure de données de recherche. Comment assurerez-vous sa pérennité?

Retombées pour les Canadiens

Les activités de recherche rendues possibles par l'infrastructure pourraient mener à d'importantes retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé tangibles. L'utilisation de l'infrastructure sera maximisée par l'adoption de pratiques exemplaires sur l'accessibilité, l'interopérabilité et la généralisabilité.

- Décrivez comment les chercheurs accéderont à l'infrastructure de données de recherche après sa mise en service. Comment maximiserez-vous son utilisation? Le cas échéant, expliquez comment vous utiliserez l'infrastructure de données de recherche pour tirer parti de ressources de données nationales ou internationales. Comment ces autres ressources de données rendent-elles l'infrastructure de données de recherche proposée plus utile?
- Décrivez les retombées socioéconomiques potentielles de la recherche rendue possible par l'infrastructure de données de recherche. Cela pourrait inclure la formation de personnel hautement qualifié.

